

Compte rendu du déjeuner avec
Françoise Le Bail,
Directeur adjoint à la DG ENTR
27 mai 2009

Athenora  Consulting

Dans le contexte de la crise, **le rôle de la Commission** a été de faire en sorte que les Etats membres travaillent ensemble, elle a assuré la coordination au plan européen de mesures nationales. Certes la Commission a mis sur la table relativement peu de moyens au regard des 400 milliards avancés en comptant les stabilisateurs économiques, mais cela est logique compte tenu du fait que le budget européen est limité (1% PIB).

La Commission a donc veillé que les Etats membres ne prennent pas de mesures protectionnistes vis-à-vis du marché intérieur, ou contre-productives à l'échelle européenne. Compte tenu de la tentation des Etats d'agir sur le court terme, la Commission a également veillé à ce que les grands objectifs (Stratégie de Lisbonne, Recherches, innovation, changement climatique) ne soient pas remis en cause.

Elle a également souhaité traiter très rapidement les cas d'aides d'Etat en accélérant les procédures et en assouplissant les conditions avec pour objectif de relancer la machine. Mais cette flexibilité est temporaire, pour les aides d'Etat la souplesse se terminera à la fin de 2010. La Commission va veiller en parallèle à ce que les Etats rentrent rapidement dans les critères du Pacte de stabilité.

En termes de financement, la Commission travaille afin d'assurer que les PME aient un accès au financement, notamment parce qu'elles sont les entreprises qui vont sortir le plus vite de la crise et créent le plus grand nombre d'emplois alors que dans les plus grands groupes, de vastes restructurations sont attendues. La Commission a donc travaillé étroitement avec la BEI sur l'accès au financement et le doublement des prêts aux PME. Elle a ainsi mis en place des instruments financiers plus souples comme la mise à disposition rapide des mécanismes de garantie.

Aujourd'hui, le rôle de la Commission est de superviser l'ensemble des actions, notamment sur la base des rapports des Etats membres sur les mesures prises dans les plans de relance. Le Small Business Act fait également parti de l'ensemble.

De son côté, la DG ENTR travaille sur la sortie de crise à travers l'innovation avec l'idée que la crise va modifier l'économie européenne, des ajustements sont en cours et dans ces modifications l'impératif de compétitivité pour les entreprises passe par l'innovation

L'OCDE travaille actuellement avec la Commission sur le concept d'innovation et mène des études, notamment avec l'apport des pays nordiques.

Les grandes idées discutées sont les suivantes :

- **développer un concept de l'innovation** qui ne soit pas centré seulement sur la technologie mais aussi sur le design, le process ou l'approche managériale
- **cibler l'innovation en priorité sur les grands défis** comme le changement climatique, l'efficacité énergétique, l'évolution démographique ou la santé qui sont des marchés potentiels formidables pour les entreprises européennes qui ont une certaine avance dans ces domaines
- **mettre en valeur le lien entre innovation et services publics** qui sont des parts de marché énormes en Europe. Les services publics sont appréhendés comme des utilisateurs d'innovation mais également comme des « drivers », notamment en raison des contraintes qui pèsent sur le budget publics. Madame Le Bail a cependant été très clair, l'objectif de la Commission n'est pas de refaire la directive services, ni de proposer une directive cadre sur les services publics en Europe. Son objectif est d'aborder les services publics uniquement sous l'angle de l'innovation et notamment dans les marchés publics.

En termes de **financement à l'innovation**, la répartition actuelle du budget fait que plus d'argent est consacré à la recherche qu'à l'innovation. La Commission souhaite consacrer plus d'argent aux entreprises innovantes et notamment les PME et rendre les PPP compatibles avec les règles. La Commission est consciente qu'il faut changer la façon dont sont gérés les PPP. Les joint technologies initiatives sont trop compliquées.

Le moment est particulièrement important puisque la donne va être changée avec la révision du règlement financier, les débats sur les prochaines perspectives financières avec la révision des allocations du budget européen, la revue à mi-parcours du 7^{ème} PCRD, les fonds structurels dont 86 milliards sont consacrés à l'innovation.

Une autre question concerne la **gouvernance de l'innovation** entre les différents niveaux (national, régional, européen) afin de rendre les actions plus complémentaires.

La Commission en est à un stade d'incubation des idées, madame Le Bail a d'ailleurs fait appel aux membres du Cercle pour qu'ils apportent leur vision sur ces problématiques.

Elle va également évaluer l'efficacité du soutien à l'innovation en Europe. Le constat est clair, les procédures sont trop longues, trop compliquées. **La Commission travaille à un plan d'innovation demandé par le Conseil européen. Il devrait être présenté au premier semestre 2010**, ce qui signifie que la période de réflexion sera clôturée en octobre. Madame Le Bail a lancé un appel aux entreprises pour qu'elles contribuent à ce plan.

Sur le volet de l'initiative « mieux légiférer », une priorité de l'actuelle Commission, l'objectif d'une réduction de la charge administrative demeure très fort. L'idée n'est pas de déréguler mais d'enlever ce qui est inutile pour rendre la législation plus applicable et cohérente. Mais la Commission n'a pas renoncé à légiférer quand cela est utile, comme par exemple sur les services financiers avec la crise. Cette initiative sera continuée par la prochaine Commission parce que c'est une tâche qui n'est jamais achevée (test PME, étude d'impact). Ce qui est certain c'est que la régulation financière aujourd'hui est un impératif politique, tout autre message en la matière est inaudible. Il y a une forte pression sur les politiques, la balance penche en faveur de ceux qui veulent réguler les services financiers (ex hedge funds).

En matière de Stratégie de Lisbonne, alors que l'horizon 2010 devient demain, la Commission affirme que ce n'est pas le moment de revenir sur les engagements pris, notamment parce que les entreprises ont besoin d'un environnement législatif stable. La vision est que les contraintes sont aussi des marchés potentiels notamment dans l'efficacité énergétique ou la construction durable, pour les PME.

La notion de PME continue de faire débat, avec le seuil arrêté à 250 salariés. Cette définition comprend quasiment 99,9 % des entreprises européennes mais ce chiffre masque le fait que de très nombreuses entreprises n'ont que très peu d'employés, voire pas du tout. La définition reste sensible d'autant qu'elle conditionne un certain nombre de règles ou de financement (aides d'Etat par exemple). De même en matière de marchés publics, la situation est plutôt bonne pour les PME européennes, même sans quota.

Cette définition reste pertinente pour la Commission qui souhaite se consacrer aux entreprises qui ont du potentiel mais qui ne se développent pas assez et d'en adresser les raisons. En raison de la grande diversité des entreprises entre les Etats membres, la question des PME ne peut pas être abordée sous l'angle de la définition. C'est pourquoi la Commission a choisi l'angle de l'innovation. Elle s'est ainsi intéressée au mécanisme développé par les Etats-Unis (SBIR) permettant un préfinancement de la recherche sur des marchés pour accompagner les PME innovantes. Elle attend également la contribution des entreprises sur ces questions et notamment l'idée de développer un fond européen de capital risque après le constat qu'il n'y a pas assez de capital, risque en Europe. Un autre angle de travail sur lequel la vision des entreprises est attendue est la simplification des procédures jugée nécessaire mais qui exige des remontées de terrain des acteurs. Par exemple l'initiative JEREMIE est une bonne idée mais sa mise en œuvre est catastrophique.

Enfin, en termes d'institutions, la centralisation accrue des pouvoirs au sein de la Commission a également été évoquée, conséquence de l'élargissement, ce qui a pour conséquence l'affaiblissement des contre-pouvoirs. On voit la présidentialisation de la Commission et cette tendance devrait se poursuivre. Barroso utilise le secrétariat général de la Commission comme d'un cabinet et ce dernier oriente la politique européenne. Le point positif est que Barroso est mieux connu du grand public que ses prédécesseurs. Les DG ne peuvent plus « faire leur cuisine » dans leur coin, aussi techniques que soient leurs dossiers. Il y a donc une politisation accrue de la Commission.

Madame Le Bail a confirmé le besoin exprimé par les entreprises de clarifier les règles notamment au regard de la politique de la DG COMP. Elle a indiqué que des discussions robustes avaient lieu en interne à la Commission permettant d'assouplir la position de la DG COMP ou de la DG MARKT composée de juristes. Elle a souligné qu'il ne fallait pas sous-estimer le Parlement européen. En effet, il n'y a pas d'obligation de mener des impact assessment sur les amendements des députés. La problématique est que le Parlement qui a des pouvoirs accrus a peu de base technique, d'où sa sensibilité plutôt sociétale. La Commission ne peut plus se limiter à des échanges techniques avec le rapporteur. Aujourd'hui on observe la politisation des débats, d'où un investissement accru de la Commission envers le Parlement.